Février 2017
L'hebdo petit mais costaud !

FO DGFIP 44 Hebdo

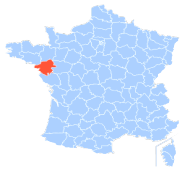

Spécial Restructurations n°7

Horizon 2017

Un feuilleton à rebondissements !

Droit d'alerte des syndicats

Lundi 13 février, l'intersyndicale a demandé à être reçue par la direction locale, pour lui remettre en mains propres le droit d'alerte établi par cette même intersyndicale qui terminait en ces termes :

> ***(...) les syndicats CFDT, CGT, FO et Solidaires considèrent que les conditions d'un danger grave et imminent sont réunies et considèrent que l'absence d'information fiable sur la localisation précise des Matériaux Contenant de l'Amiante "MCA" dans le bâtiment Graslin met en danger les agents qui y travaillent.***
> ***Ils réclament des mesures immédiates visant à faire cesser cette situation, exigent une cartographie exhaustive des MCA et estiment que toute mesure de contrainte qui viserait à installer des agents extérieurs dans le bâtiment Graslin relèvent de la mise en danger d'autrui.***

Cet entretien était aussi l'occasion de tirer la sonnette d'alarme sur ce sujet qui connaît de nombreux rebondissements ces dernières semaines, *(registres hygiène et sécurité signés par les services de Lotz-Cossé devant être relogés à Graslin, articles dans le presse, demande de SAPIN et AYRAULT d'évolution du cadre législatif et réglementaire permettant la reconnaissance du Tripode en site amianté, GT TRIPODE le 14 mars prochain, etc).*

Droit de retrait (Graslin)

La semaine fut riche en rebondissement puisque mercredi 15/02, les collègues du 4ème à Graslin alertaient sur des picotements importants (yeux, gorge, ...) : ils décidaient pour plusieurs d'entre eux, d'exercer leur droit de retrait. En effet, dans le cadre de leur réinstallation dans la partie droite de cet étage, les travaux visant à passer des gaines électriques dans les faux-plafonds ont entraîné des poussières en grande quantité et déclenché des inflammations.
Jeudi 16/02, la direction s'est déplacée et a reçu agents et les représentants des Personnels. Après une longue discussion, et suite à l'éclairage de la médecine de prévention qui a déclaré que les "incommodités" pouvaient durer jusqu'à 72H ; il a finalement été décidé d'accorder aux agents une autorisation d'absence pour le vendredi 17 février .... *mais ce ne fut pas sans mal !*

Enquête administrative

Ce 17 février, les représentants en CHSCT étaient reçus par la DRFiP44 pour afin de finaliser l'enquête administrative comme le prévoit la procédure du droit d'alerte.
C'était couru d'avance : il n'a pas été possible de se mettre d'accord avec la DRFiP44. En effet, pour les syndicats, les 200 mesures sont insuffisantes. On est bien loin du bilan global demandé en mai 2016 ! (voir ci-après)
Un CHSCT extraordinaire est donc convoqué le lundi 20 février. Si aucun accord n'est trouvé, ce sera à l'Inspecteur du Travail de trancher.

La DRFiP44 a profité de cette entrevue pour informer de la visite du bureau SPIB2C, vendredi 24 février qui viendra donner des explications aux agents de Graslin présents (vacances scolaires).
De nouvelles mesure d'empoussièrement afin de détecter la présence ou pas de fibres d'amiante sont réalisées le week-end des 18/19 février (avec ventilateur puisque cela doit normalement être fait en site occupé). Les résultats seront connus en début de semaine. Dans l'attente, les collègues du 4ème Graslin vont être relogés momentanément ailleurs (autres bureaux, salles de formations,...). Tout ça pour ne pas leur accorder une nouvelle autorisation d'absence ….

Quelles autres informations?

Qu'à Graslin, la DRFiP44 se propose de ne pas installer les collègues dans des bureaux repérés comme étant amiantés. Ainsi certains agents du CGR pourraient être relogés non pas au 4ème mais au 3ème étage où des bureaux sont disponibles dans l'attente notamment de l'installation de la DIRCOFI.

L'intersyndicale lui a répondu que ce n'est pas parce qu'un bureau n'est pas repéré comme tel qu'il ne contient pas d'amiante : en effet, encore une fois, les 200 prélèvements effectués ne permettent pas d'apporter cette garantie.
Il a bien été finalement acté que tous les sols étaient amiantés à force d'y trouver ça et là des traces d'amiante...

Rédaction : Chrystelle TONNELIER – Christine FLOC'H – A-Laure QUERE - Pascal PERRON http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)

à quand le jour où il en sera de même pour tout le bâtiment...
D'autant que les militants syndicaux ne disposaient alors pas de l'état de conservations des matériaux. Il devrait être envoyer rapidement.

RAPPEL IMPORTANT : la demande de l'intersyndicale de mai 2016 était un *diagnostic global du bâtiment Graslin*. La DGFiP, qui a pris la main sur ce dossier, n'a souhaité faire réaliser que 200 prélèvements : pourquoi ? ***FO*** a rappelé sa demande faite fin novembre 2016 d'obtenir le cahier des charges établi par Bercy et dont ne dispose ni la DRFiP44, ni les représentants des Personnels.

Y-a-t-il quelque chose à cacher ?

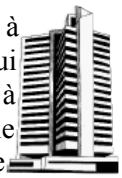

La DRFiP44 se dit également prête à affecter des anciens agents du Tripode qui vivraient particulièrement mal leur arrivée à Graslin, en Direction (futur pôle CDC). Elle évoque 2 ou 3 possibilités. Mais cela ne répond en rien à la demande du collectif relayée par l'intersyndicale.

La mauvaise nouvelle fut aussi d'apprendre que le propriétaire de Lotz-Cossé a donné une fin de non-recevoir à la demande de report du départ des Finances Publiques de ce site, ce qui invalide le plan B de la DRFiP44 d'un possible ajournement des déménagements annoncé en commission immobilière le 8 février 2017.

Et Nantes Amendes ?

Il semblerait qu'il y ait du nouveau : la DRFiP44 annonce qu'il sera possible de les installer à l'INSEE quasiment dans les temps.
Si toutefois il y avait un retard d'une journée, les agents pourraient bénéficier d'une journée d'autorisation d'absence. Si cela devait dépasser une journée, les agents travailleraient sur le site sans que l'accueil soit ouvert au public car c'est là qu'aura lieu le gros des travaux.

Petite mise au point

La DRFiP44 a interpellé ***FO*** sur son tract spécial restructurations n°6, *"on ne nous dit pas tout" ;*

C'est le même militant qui a révélé récemment que le projet du « plan B » à l'ancienne trésorerie de Rezé était abandonné. Et ce n'est pas ainsi que devrait fonctionner le dialogue social.

Et le site Versailles ?

Sur les déménagements incessants du site Versailles, Mme PY considère qu'elle fait ce qu'elle veut étant en Direction.
Là également ce n'est pas ainsi que cela fonctionne : si c'est vrai en matière d'affectations des agents *(et encore! Aucun directeur n'a intérêt à bouger de manière autoritaire et injustifiée le personnel sous peine de voir le feu prendre dans la maison),* en ce qui concerne les restructurations, elle est tenue de respecter la réglementation qui dit que "*Le CHSCT est consulté sur les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail, avant toute modification des cadences et des normes de productivité liées ou non à la rémunération du travail".*

Concernant les Domaines, exemple que ***FO*** a cité dans le tract mis en cause, bien que les collègues aient déménagé début février, à aucun moment les représentants des Personnels n'ont reçu une quelconque information alors qu'il s'agit bien d'un projet d'aménagement important :

- une équipe importante (25 personnes)
- un changement de site (de Lotz-Cosé à Versailles) ayant des incidences sur d'autres agents appelés de ce fait à déménager,
- la réorganisation des missions de gestion et d'évaluation domaniales dans les prochains mois.

FO a également rappelé que par la passé, les arguments apportés par ses militants en commission immobilière, avaient permis soit d'éviter des erreurs importantes, soit de trouver de meilleures solutions (ex : ***FO*** avec le dossier de Montoir fin 2015).
Mais pour cela, il faut réunir des commissions immobilières avec présentation de projet (car il s'agit bien de travailler sur un projet) et des plans qui s'y rapportent !

(NB : la bonne nouvelle dans tout ça, c'est que la DRFIP44 a de saine lecture. :)

Le feuilleton Graslin et Consorts est sans doute loin d'être terminé : à notre humble avis, la DRFiP44 est assise sur un baril de poudre … voire même sur plusieurs parce que l'amiante dans le 44 est un sujet encore plus sensible qu'ailleurs ! Ainsi quelles "avancées" pour le Tripode ? Et que devient également le projet de désamiantage du bâtiment Audubon ?